

IMPACT DES RENEGOCIATIONS DES CONTRATS DE DELEGATION DANS LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN 1999

• Résumé

La loi du 29 janvier 1993 dite Loi "Sapin" limite la durée des contrats de délégation et prévoit une procédure de publicité et de consultation préalable à leur conclusion ou à leur renouvellement.

En 1999, en application de cette loi, 684 collectivités locales (communes, syndicats...) ont engagé une procédure sur leurs services d'eau potable et d'assainissement. Près de 200 contrats de délégation ont fait l'objet d'une analyse détaillée.

⇒ Les procédures analysées débouchent sur une baisse moyenne du prix payé au délégataire de 10%.

Cette baisse profite essentiellement aux collectivités de plus de 4000 habitants.

La part collectivité augmente quant à elle de 10 à 20 centimes, cette hausse venant compenser partiellement la baisse observée côté délégataire.

⇒ Si globalement la répartition des contrats entre les 3 principaux groupes présents dans ce secteur n'est pas fondamentalement modifiée, on note une présence de plus en plus affirmée des entreprises indépendantes.

⇒ La durée des contrats est en diminution. Elle passe sur les contrats de l'échantillon 1999 de 17 à 11 ans.

⇒ En moyenne, une procédure génère 3,6 candidatures et 2,4 offres. Malgré tout, 20% des offres ne comptent qu'une seule proposition.

⇒ Les collectivités expriment une forte demande de conseil pour la mise en œuvre de cette procédure. Les services de l'Etat ressortent comme les principaux conseillers.

Il apparaît ainsi que les dispositions instituées par la loi du 29 janvier 1993 ont permis un meilleur exercice de la concurrence entre les sociétés délégataires, même si les résultats sont à nuancer, en particulier lorsque le nombre de candidats est réduit.

Par ailleurs, cette étude permet de suivre l'évolution du nombre de procédures engagées en application de la loi du 29 janvier 1993 : environ 300 en 1997 ; 582 en 1998 et 684 en 1999 ; plus de 2 000 le seront en 2005.

L'enquête sera reconduite pour analyser les procédures de consultation ayant fait l'objet d'une publication en 2000, ce qui permettra de préciser les premières tendances observées.

Cette étude a été réalisée par le laboratoire Gestion de l'eau et de l'assainissement de l'ENGREF Montpellier dans le cadre des **études inter-bassins**.

Le laboratoire Gestion de l'eau et de l'assainissement de l'ENGREF remercie vivement les collectivités et les organismes de conseil qui ont participé à cette étude.

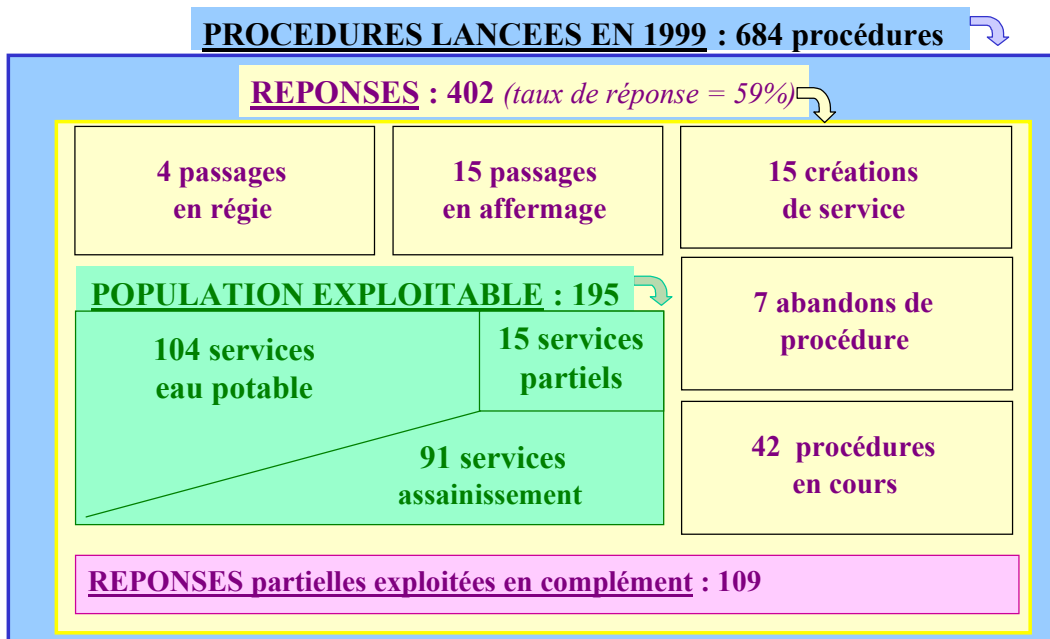
• **Présentation générale de l'étude**

L'étude a recensé **684** contrats de délégation dont la renégociation s'est engagée en 1999. Ces contrats représentent **6% des 12 000 contrats** de délégation français et 4,2% des volumes d'eau distribués chaque année.

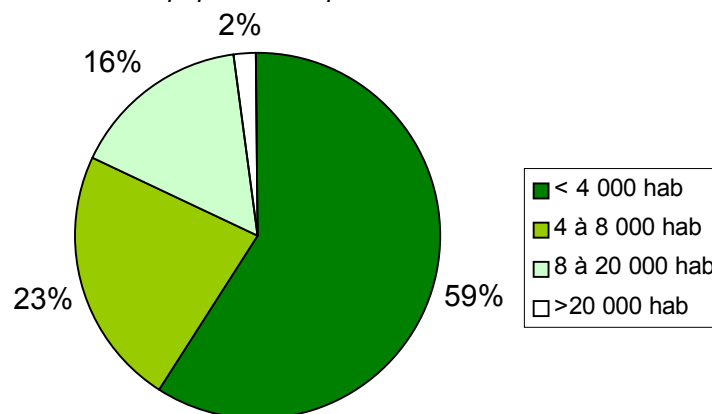
Sur les 402 procédures qui ont été examinées, 4 ont débouché sur un passage du service de l'affermage en régie et 15 de la régie à l'affermage. 42 procédures n'étaient pas achevées fin 2000.

195 procédures ont ainsi pu être analysées. Elles concernent à 98% des collectivités de moins de 20 000 habitants. Les services d'eau potable et d'assainissement sont quasiment représentés à parts égales.

Répartition des procédures



Répartition des réponses par taille de collectivité
- population exploitable -



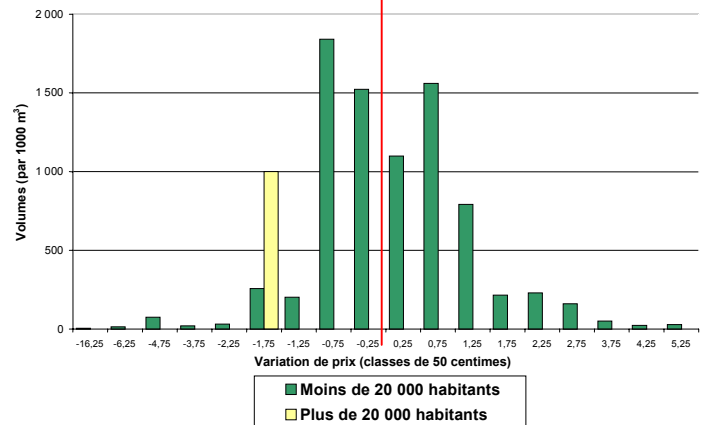
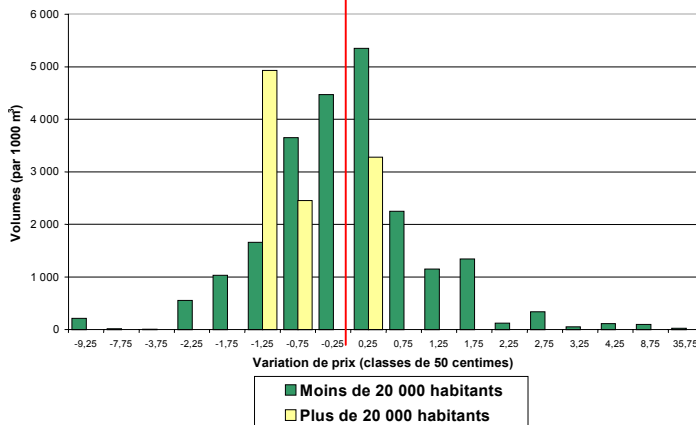
L'étude porte sur une population réduite de 195 procédures. **Les prix et les données calculées ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des services d'eau, mais d'une population bien spécifique de services ayant renouvelé leur contrat en 1999.**

- Incidence sur les prix

**Distribution des volumes cumulés
en fonction de l'évolution de prix et de la taille des collectivités**

Dans les services d'eau potable

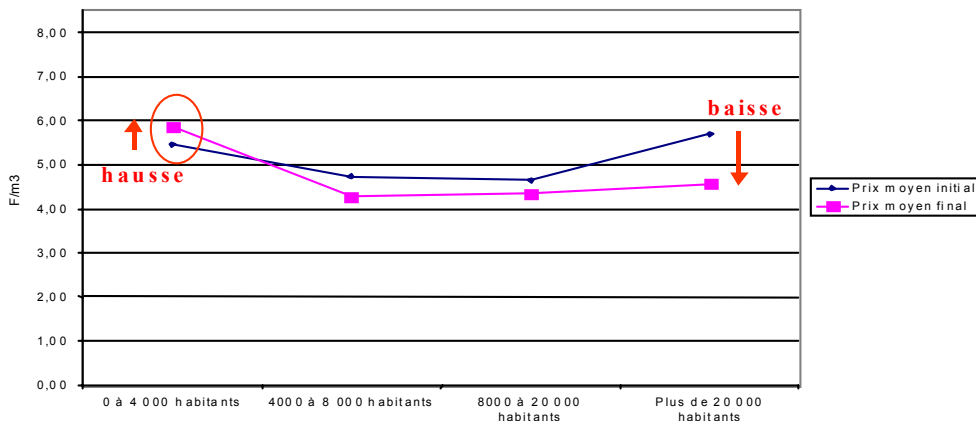
Dans les services d'assainissement



Evolution des prix (Classes de 0.50 francs).

Les évolutions de prix constatées (services eau et assainissement confondus) ont conduit, pour l'ensemble des renégociations engagées en 1999, à une baisse moyenne de **10%** du prix payé au délégataire.

**Prix moyen délégataire final par taille de service
(eau potable + assainissement)**



Cette baisse profite aux moyennes et grosses collectivités.

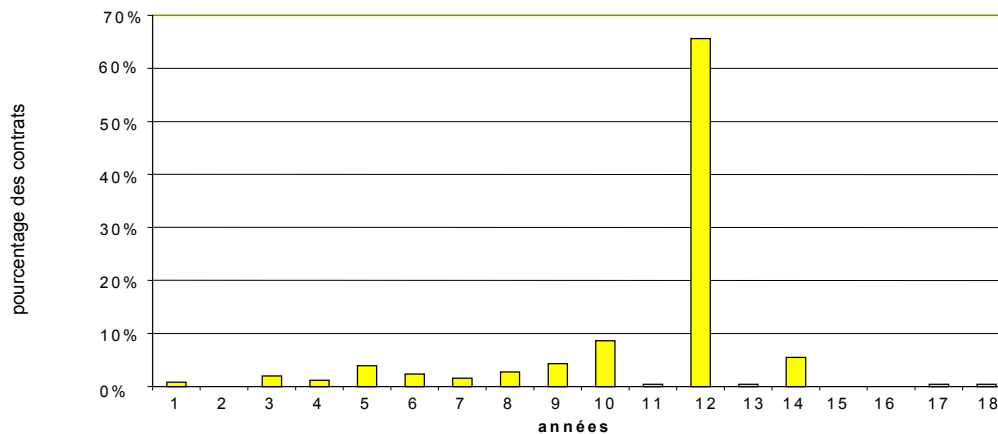
Les collectivités de moins de 4 000 habitants connaissent une augmentation.

Cette baisse de prix est en partie compensée par une hausse de la part collectivité, qui augmente en moyenne de 10 à 20 centimes.

- Durée des contrats :

La durée moyenne des contrats est passée de **17 à 11 ans**. 66% des contrats ont été signés pour 12 ans.

Durée des contrats signés en 1999



- **Changement de délégataire**

18% des procédures ont abouti à un changement de délégataire (pour mémoire : 8% en 1998).

Suite à la mise en concurrence, les sociétés Vivendi, Lyonnaise des eaux et SAUR France se partagent **78 % du chiffre d'affaires** délégué.

Avec le gain de 37 contrats, la part de marché des délégataires indépendants progresse.

- **Le conseil**

Très peu de collectivités mènent la procédure de renégociation seule. Les services de l'Etat (les DDAF et dans une moindre mesure les DDE) restent les premiers conseillers des collectivités (**82%**). 13% des collectivités font appel à des organismes de conseil privés et 5% engagent seules la procédure.

41% du chiffre d'affaires est réalisé par les organismes de conseil privés.

La nature des prestations apportées aux collectivités varie d'un organisme à l'autre, mais également de façon géographique (à l'échelle du département pour les services de l'Etat).

- **L'exercice de la concurrence**

En 1999, une procédure a généré en moyenne 3,6 candidatures et 2,4 offres. Au stade de la candidature, 70% des services ont 3 propositions ou plus ; au stade des offres, la proportion tombe à 33% seulement. Ceci confirme la tendance observée en 1998.

Dans certains cas, le jeu de la concurrence est inexistant puisque 20% des offres ne comptent qu'une seule proposition.

L'étude a confirmé un attrait certain pour les régies, de même qu'une prise de conscience par les collectivités rurales de l'intérêt de l'intercommunalité.

• Conclusions de l'étude

La procédure Loi Sapin constitue un outil pour développer la concurrence. Les tendances observées en 1998 se confirment sur l'année 1999 par :

- une **diminution globale des prix délégataire** (-9% en 1998, -10% en 1999)
- une **réduction de la durée** des contrats (*vers une moyenne de 11 ans*)
- une **montée en puissance de nouveaux délégataires**.

Les collectivités, principalement les plus petites, rencontrent des difficultés dans le déroulement de la procédure. Au cours de l'enquête, les élus ont à nouveau exprimé, des attentes fortes en ce qui concerne les prestations de **conseil**.

L'avancée progressive de **l'intercommunalité** permet aux collectivités d'obtenir des conditions contractuelles plus favorables.

La reconduction de cette enquête sur plusieurs années permettra de préciser les tendances qui peuvent apparaître et d'affiner l'analyse des effets de la mise en œuvre de cette réglementation sur la gestion des services d'eau et d'assainissement.